

**2 Politique**

**32e sommet de l'Union africaine (UA) à Addis-Abeba (Ethiopie)**

**Julien Nkoghe Bekale a représenté Ali Bongo Ondimba**



Une vue de la délégation gabonaise.



La traditionnelle photo de famille.

J.K.M  
Libreville/Gabon

**Au nom du numéro un gabonais, le chef du gouvernement a fait deux importantes déclarations. Aussi bien lors de la plénière qu'au cours de la réunion du CAHOSCC, tenue en marge du sommet.**

EN marge de la 32e session ordinaire de l'Union africaine (UA), qui s'est tenue du 10 au 11 février dernier à Addis-Abeba, en Éthiopie, le Pre-

mier ministre, Julien Nkoghe Bekale, a présidé, au nom du chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, une réunion du Comité des chefs d'Etat et de gouvernement africains sur les changements climatiques (CAHOSCC), la dernière dans le cadre du mandat dévolu au Gabon à la tête de cette organisation.

Le chef du gouvernement, qu'accompagnaient le ministre d'Etat, ministre de l'Environnement, Guy-Bertrand Mapangou et le ministre des

Affaires étrangères, Abdu Razzaq Guy Kambogo, a fait deux importantes déclarations. Dans l'une, il a rappelé l'importance de la thématique climatique pour le développement du continent. D'autant plus que, a-t-il souligné, chaque année, l'Afrique enregistre des conséquences dramatiques de ce phénomène des changements climatiques. De quoi l'amener, par conséquent, à renforcer sa résilience.

L'autre communication, faite

lors du huis clos des chefs d'Etat, a consisté à présenter le bilan des actions menées par le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, en sa qualité de coordonnateur du CAHOSCC. Lesquelles, a-t-il fait valoir, ont porté principalement "sur le renforcement des initiatives africaines pour lutter contre les changements climatiques, la mobilisation des ressources internationales pour soutenir l'ambition africaine et, enfin, l'harmonisation de la vision dans ce

domaine". À titre de rappel, c'est le 31 janvier 2017, que le président de la République avait été plébiscité, pour deux ans, par ses pairs, pour présider aux destinées du CAHOSCC. À ce titre, il n'a eu de cesse de porter haut la voix du continent en matière de changements climatiques. En proposant, entre autres, aux chefs d'Etat et de gouvernement du continent, dans le cadre de la mise en place de la politique de développement durable

déclinée dans l'agenda 2023 de l'UA, la Stratégie climatique intégrée. De même, le numéro un gabonais s'est attelé à affirmer le leadership de notre pays en matière de lutte contre les changements climatiques. C'est dans cette optique que s'est inscrite la contribution de cinq cent mille dollars faite par notre pays, au titre du financement de l'Initiative africaine sur les changements climatiques, lors du "One planet summit de Paris".

**PDG/Après les décisions rendues par la Commission permanente de discipline**

**La colère monte chez plusieurs militants**

J. KOMBILE.MOUSSAVOU  
Libreville/Gabon

**Ils réclament l'annulation pure et simple des sanctions infligées à leurs "camarades".**

AU lendemain des sanctions infligées par la Commission permanente de discipline (CPD) du Parti démocratique gabonais (PDG), de nombreuses voix se sont élevées pour réclamer leur annulation pure et simple. C'est particulièrement le cas au 1er arrondissement de la commune de Moanda où, au travers d'une correspondance adressée au secrétariat exécutif, les membres du Conseil national, du Comité

central, les secrétaires fédéraux, secrétaires de section, de comités, etc., menacent de démissionner si les mesures disciplinaires prises à l'encontre de certains de leurs "camarades" n'étaient pas annulées. Ailleurs, sans aller aussi loin, certains dénoncent "le manque de transparence", " l'ambiguïté " ayant conduit à la prise desdites sanctions. D'autant qu'ils n'hésitent pas à remettre en cause la pertinence des blâmes et autres avertissements qu'ils ont écopés, en s'estimant lésés et victimes "d'intrigues politiciennes de la part de certains de leurs camarades qui auraient induit en erreur les membres de la CPD, sur la base des rapports insidieux".

À telle enseigne qu'à Ntoundou, par exemple, des rumeurs de plus en plus persistantes font état de "la démission probable du hiérarque de Bikélé". Bref, la pilule a du mal à passer. De quoi rendre perplexe plus d'un observateur. Surtout qu'à la veille de l'élection des membres des bureaux des conseils municipaux et départementaux qui s'est déroulée le dimanche 3 février dernier, d'aucuns n'ont pas caché leur mécontentement face aux choix des candidats investis par leur parti. Avec ceci qu'à Ngouoni, chef-lieu du département de la Lékabi-Léwolo dans le Haut-Ogooué, et au département de Mongo, dans la province de la Nyanga, les "camarades" pressentis pour

exercer les fonctions de maire et de président du conseil départemental sont passés à la trappe. Tant ils ne correspondaient pas à la volonté de la base. En ce sens que le choix porté sur eux n'aurait pas tenu compte des "équilibres géopolitiques locaux". Au 5e arrondissement de la commune de Libreville, c'est sur fond de menace teintée de xénophobie que plusieurs "camarades" ont exprimé leur grogne. Mais, par la suite, ils ont fini par se ranger et soutenir Chadi Moukarim, élu maire de cette circonscription administrative, dimanche dernier. Ceci étant, en réalité, derrière toutes ces attitudes, bon nombre de militants tiennent à dénoncer le re-



Vue des membres de la commission permanente de discipline du PDG.

tour de vieux démons, caractérisés, selon eux, par une mise à l'écart des choix de la base. Toute chose contraire, à les entendre, aux recommandations du dernier Congrès ordinaire avancé de leur formation politique. Des assises aux cours desquelles, les congressistes avaient émis la nécessité de consulter la base et de tenir compte, autant que possible, de ses choix.

**Élection des bureaux des conseils locaux/Département de la Noya**

**Pour la première fois, une femme maire de Cocobeach**

ON  
Libreville/Gabon

LE département de la Noya et la commune de Cocobeach ont procédé le 3 février dernier à l'élection des bureaux de leurs conseils respectifs. Scrutin à l'issue duquel une femme, pour la première fois, a été élue maire de la commune de Cocobeach. Il s'agit de la candidate du PDG, Mme Rosine-Marie Loudy. Au Conseil départemental de la Noya, c'est un Pdgiste, Domi-

nique Mintoghe-mi-Angoue, qui en assurera la présidence. Pour de nombreux observateurs, rien de bien surprenant autour de ce résultat. D'autant que, lors des élections législatives et locales du 6 octobre dernier, le Parti démocratique gabonais (PDG) s'était déjà taillé la part du lion en faisant quasiment le plein des conseillers, aussi bien au niveau des conseils départementaux que des municipaux. Et ce, face au Rassemblement Héritage et Modernité (RHM) et au Rassemblement pour la

restauration des valeurs (RV). En effet, sur les 17 conseillers qui composent le Conseil départemental de la Noya, le PDG avait dicté sa loi en obtenant, à lui seul, 16 voix. Et logiquement, un boulevard s'est ouvert devant Dominique Mintoghe-mi-Angoue pour s'emparer de sa présidence. De même, dans la commune de Cocobeach, malgré quelques tentatives infructueuses de déstabilisation de la majorité absolue du parti au pouvoir, l'élection finale s'est jouée en faveur des conseillers

du PDG. Le siège de maire titulaire a donc échu à Rosine Marie Loudy. Tandis que Urbain Ntoutoume Eyene et Joseph Mba Ndong occupent respectivement les fonctions de premier et deuxième adjoints au maire. A noter, enfin, que l'une des originalités à Cocobeach pour cette nouvelle mandature qui s'ouvre, est l'arrivée pour la première fois à la tête de l'institution municipale d'une femme, Rosine Marie Loudy, membre de la communauté sékiani.



Rosine Marie Loudy (maire titulaire), Urbain Ntoutoume Eyene (d, 1er adjoint) et Joseph Mba Ndong (g, 2e adjoint).